

**RÉPONSE DE MONSIEUR GUY HERMITTE,
MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTGENÈVRE**

**CONCERNANT LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA
GESTION DE LA COMMUNE DE MONTGENÈVRE**



Montgenèvre, le 13 juin 2023

Le Maire de Montgenèvre, Guy HERMITTE
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

à

Madame la Présidente
Chambre Régionale des Comptes PACA
17 rue de Pomègues
13295 Marseille Cedex 08

Objet : Réponses de la Commune de Montgenèvre au rapport d'observations définitives la Chambre Régionale des Comptes, reçu en Mairie le 15 juin 2023, concernant le contrôle de la Commune de Montgenèvre.

Réf : GH/AH-2023/06/2

Vos réf : GREFFE/BF/HT/n°518 - Contrôle n°2021-0180

J'ai l'honneur de vous faire parvenir les réflexions de la Commune de Montgenèvre concernant la notification du rapport d'observations définitives de la CRC, relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Montgenèvre, via la présente.

La Commune de Montgenèvre fait l'objet, depuis mars 2020, d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Ce contrôle s'est exercé sur diverses périodes et par plusieurs rapporteurs.

Une première période de mars à novembre 2020, qui a donné lieu à une restitution pour laquelle la Commune n'a jamais eu de rapport d'observations provisoires, alors même que le délibéré avait eu lieu fin janvier 2021. Nonobstant, le contrôle de gestion a été mis en place dans le même temps, ainsi qu'une comptabilité analytique et un programme d'investissements à l'échelle de la mandature. Des économies de gestion ont été recherchées tous azimuts, notamment en ce qui concerne la maîtrise des frais de personnel (en prévenant autant que possible toute sous-administration) et la réduction des consommations d'énergies.

Un second contrôle, ou plutôt une relance du premier, a été notifié en juin 2021, avec une visite de la Chambre en août 2021 et une fin de contrôle en novembre 2021. L'entretien de fin de contrôle s'est déroulé le 2 mars 2022. Le rapport d'observations provisoires a été reçu en Mairie le 02 juin 2022, et après nous être déplacés au siège de la CRC pour consulter les pièces fondant le rapport, nos réponses ont été déposées à Marseille le 26 juillet 2022. Une délégation de la Commune s'est déplacée à Marseille le 15 décembre 2022, pour participer à l'audience concernant ce contrôle.

Cette procédure a été éprouvante, et n'a pas été sans effet sur le travail des agents de la collectivité. Quatre à cinq agents de la Commune ont dû être mobilisés durant trois ans pour collecter les pièces et répondre aux questions posées, sans compter l'assistance de ressources extérieures (avocats, architecte, techniciens d'entreprises, expert-comptable...). Après toutes ces années de recherches et de reconstitution, il est patent que notre organisation administrative a toujours inscrit la performance comme étant une marque de son efficacité et de son humanité.

A titre de rappel, le nombre de pièces transmises en réponse aux différents questionnaires, sans compter les éléments qui ont pu être transmis lors d'échange, s'élève à près de 4 000 documents retrouvés parmi les archives de la Mairie, lus et analysés, pour être transmis à la Chambre Régionale des Comptes.

Durant ces contrôles, le Maire et ses collaborateurs, ont fait tout ce qui était indispensable et en leurs moyens pour répondre de la manière la plus complète possible aux interrogations, concernant tant Durancia que la Commune de Montgenèvre, tant en fournissant les documents demandés qu'en répondant oralement lors des visites d'entretien et de contrôle.

Mais à ce stade, la Commune tient à mettre en évidence que malgré les choix et certaines « maladroites » qui ont pu être relevées dans les procédures budgétaires, les objectifs retenus au bénéfice de la population ont été atteints, et continuent de porter leurs fruits pour le développement sécurisé de la communauté des Montgenévrais. Une telle référence eût été réconfortante et encourageante pour l'avenir, d'autant que les Services des Finances de l'Etat ont toujours été sollicités et dûment informés.

Les faits évoqués, dans le rapport d'observations définitives, ont été examinés au cas par cas par les Services de la Commune, qui ont répondu, strictement, sur la base de la documentation adressée à la Chambre Régionale des Comptes.

La lecture du rapport d'aujourd'hui sur la gestion de la Commune de Montgenèvre n'appelle pas, de notre part, un jugement particulier autre qu'il est authentique, sobre et utile à l'éclaircissement de notre gestion publique. Cette dernière n'a jamais eu d'autre objet que de servir, avec un dévouement public et républicain exemplaire, notre collectivité et les citoyens qui la composent en sachant que notre administration est dimensionnée à la taille d'une Commune de moins de 500 habitants.

Malgré tout, elle est amenée à rendre des services à plus de 20 000 habitants en période touristique de pointe. Dans ce contexte, ce qui reste certain c'est que nous avons eu le souci extrême de maîtriser drastiquement nos frais de fonctionnement, ce qui n'est pas sans conséquences au quotidien, tandis que nous avons apporté le plus grand soin à la gestion de nos emprunts, malgré des investissements énormes pour rester concurrentiels.

A la suite de deux années de contrôle de la Chambre Régionale des Comptes PACA, nous avons dû nous replonger dans plus de vingt années de gestion communale relative à la présentation des investissements réalisés. L'importance de leur volume et de leur envergure, à l'aide des financements de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes ont radicalement changé le village et fait progresser la Station. La déviation couverte (financée par l'Etat et la Région), en reste à jamais le symbole le plus significatif (30 millions d'euros sur cette seule opération).

A cet égard, nous n'oublions pas les Préfets successifs du Département des Hautes-Alpes, que nous voulons particulièrement remercier ici de leur aide, de leurs conseils et soutien, ainsi que de l'appui technique de leurs collaborateurs.

Aussi, nous apprécions très favorablement nos entretiens avec les Magistrats de la Chambre Régionale des Comptes. Nous tenons à les remercier et à leur donner acte des directives qui nous ont été données, pour améliorer encore notre gestion publique en termes de service public, tant à la population qu'à nos visiteurs (français ou étrangers), d'image, de qualité de prestation et de notoriété que mérite Montgenèvre au plan national et international.

Vous voudrez bien trouver, ci-après, le détail de notre réponse au rapport d'observations définitives concernant la gestion de la Commune.

Réponse de la Commune

Observations de la Commune de Montgenèvre concernant la notification du rapport d'observations définitives de la CRC, relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Montgenèvre

Par correspondance du 15 mai 2023, sous la référence « notification des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Montgenèvre », cette dernière a été conviée, par la Chambre Régionale des Comptes, à apporter ses réponses au document.

Si le contexte de la vérification vient d'être évoqué dans notre lettre de transmission, on trouvera, ci-après rédigés en paragraphes successifs, les points au sujet desquels les Services de la Commune ont travaillé avec acharnement afin d'éclairer au mieux les décisions communales prises au fil du temps, en ayant à l'esprit le contexte de la Covid-19. Il va sans dire que cette période n'a pas facilité le fonctionnement d'une Commune de 470 habitants, siège d'une Station internationale surclassée « 10 à 20 000 habitants », et dont les Remontées Mécaniques ont été fermées.

L'ordre de présentation de notre argumentation respecte le plan du rapport d'observations définitives de la CRC, comme suit :

SYNTHÈSE

S'il est possible d'admettre que la RARM est le poumon économique de la Station, il ne peut être dit qu'elle est « chargée du développement économique de la Station ». Son rôle consiste, en hiver, à l'exploitation et à la gestion du domaine skiable de la Commune, en connexité avec celui de la Sestriere S.p.A côté italien (il s'agit des deux opérateurs de la Vialattea, 5ème domaine skiable du Monde). Mais, les élus s'emploient plus complémentirement, à promouvoir aussi une politique touristique, qui va bien au-delà de l'hiver, pour donner à la population sa véritable chance d'habiter et de vivre paisiblement sur place toute l'année. Il ne serait pas admissible que la seule exploitation du domaine skiable soit considérée comme suffisante, car ce serait condamner tous nos efforts actuels visant à anticiper un avenir dont on sait qu'il sera marqué, tôt ou tard, par la réduction de la neige. "L'enjeu majeur pour le développement du territoire est le maintien d'une population au cœur des villages, siège de l'habitat permanent".

Les Communauté de Communes ont bien la compétence « développement économique », mais celle-ci recouvre les champs suivants (article L. 5214-16 du CGCT) :

- Actions de développement économique ;
- Acquisition, création, aménagement, commercialisation, entretien et gestion des zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ;
- Promotion du tourisme ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Soutien à l'agriculture, l'élevage, et la filière bois.

Nulle part ne figure le fait que la Communauté de Communes du Briançonnais est compétente pour gérer les domaines skiabiles, stations de ski ou remontées mécaniques de son territoire. **[Premier paragraphe]**

A ce stade, l'évocation de Durancia comme moyen de diversification touristique, imposant toutefois des subventions durant trois années, est devenue obsolète. En effet, des efforts considérables ont été consentis à l'initiative de la CRC, par la Commune, qui depuis l'année 2022 n'est plus contrainte de fournir

au budget annexe de Durancia des subventions de fonctionnement. Depuis 2022, le contribuable n'a plus à supporter de « déficit » du Centre Balnéo & Spa Durancia, mais il profite plutôt du service public rendu, et de la notoriété que génère le centre balnéoludique sur l'image de la Station. Même au sein du Conseil Municipal, l'ambiance en est affectée, car nos habitants ne comprennent pas les décalages affectant les périodes d'exploitation (dans le sens de la réduction des périodes d'ouverture).

Quant aux remarques relatives à l'investissement, il est estimé que ce n'est pas à la régie de Durancia de supporter des dépenses relatives à la structure du bâtiment, dont elle n'est pas propriétaire. Elle ne fait qu'exploiter partiellement une activité au sein de ces murs complémentaires à des opérateurs privés. Un périmètre d'activité de la régie a d'ailleurs été défini à ce sujet, par délibération du Conseil Municipal [**Deuxième et troisième paragraphe**]

Dans ce contexte, il va sans dire que notre gestion pouvant devenir préoccupante en perspective de la Covid-19, nous avons pris le parti de renégocier la dette de plusieurs de nos emprunts pour se donner des marges de manœuvre susceptibles d'anticiper notamment les pertes de recettes dues à la pandémie.

Partant, la renégociation de la dette a aussi été principalement fondée sur la recherche d'une diminution majeure du taux d'intérêt, passé de 6,8 % plus le haut d'entre eux à 0,8 %. En effet, la population et les élus ne comprenaient plus pourquoi la Commune handicapait ses finances, en ne renégociant pas, comme tout un chacun et à l'instar des Communes voisines, les taux d'intérêt de ses emprunts.

Aussi, nous avons bien évidemment poursuivi notre action administrative visant à obtenir des subventions. Ces actions ne sont pas intervenues au même moment que la renégociation de l'emprunt, mais elles caractérisent notre politique d'investissement depuis plusieurs années.

En effet, une lecture approfondie de nos dossiers au fil des quatre derniers mandats démontrerait la constance, la régularité et l'efficacité d'une politique qui nous conduit, encore aujourd'hui, à n'investir que dans trois cas :

- Des aménagements générateurs de recettes (ex : stationnement...)
- Des opérations permettant de réduire les frais de fonctionnement (ex : éclairage public en Led...)
- Et, dans des dossiers pouvant bénéficier de subventions, sous la conduite exclusive du Cabinet du Maire dont le responsable est, depuis des années, en charge de cette mission incontournable dans une Commune de moins de 500 habitants, surclassée 10 à 20 000 habitants.

Aujourd'hui, ces tendances sont modulées en tenant compte de la nécessité de promouvoir le numérique (Smart-Station), de préserver l'environnement et de réduire les consommations d'énergie, permettant par la même occasion une baisse des frais de fonctionnement. A titre d'exemple, nous présenterons plus loin le cas des économies d'énergie substantielles réalisées à Durancia, depuis la signature d'une Convention « SAGE » (Service d'Assistance et de Gestion de l'Energie) avec Territoire d'Energie des Hautes-Alpes (SyME 05). [**Cinquième paragraphe**]

Pour la suite, s'agissant des perspectives de relocalisation des Services communaux, il n'y a eu aucune impréparation, mais plutôt une évolution du projet au fil des débats républicains qu'a auguré la campagne électorale des municipales de 2020, dans le respect de la liberté démocratique.

Aujourd'hui, le projet est arrêté, comme nous nous y étions engagés, et comme il sera présenté en réponse au Chapitre 4. Cette orientation n'a rien d'aléatoire ou d'improvisée, mais elle a été murement réfléchie dans le cadre du déménagement de la Mairie et de l'attente de ses nouveaux locaux.

En suivant, l'ancienne Gendarmerie ne fera plus partie, très prochainement, du patrimoine communal de Montgenèvre. Sa vente est en cours d'officialisation (offre validée par les élus du Conseil Municipal, lors de la séance du 23 mai 2023 : 5 millions d'euros) assortie d'un projet touristique privé très important qui servira de cadre à un potentiel touristique et social en voie de préparation.

Aussi, toutes les argumentations afférentes au « PSATE » font, désormais, partie de l'histoire de la Station et resteront seulement comme un épisode mineur de la vie publique locale en recherche de modernité et d'efficacité qui sont, depuis des années, les marques de la Station de Montgenèvre sur l'ensemble du massif alpin... **[Sixième paragraphe]**

Chapitre 1 : Présentation de la Commune

Le Hameau des Alberts, c'est également un espace de vie, économique et vert, par son domaine de ski nordique en hiver, et de manière plus générale, porte d'entrée du site classé de la Vallée de la Clarée. A noter, le Camping qui permet une activité pérenne et sur l'année, abritant des hébergements insolites (chalets sur pilotis), et fixant une activité de restauration, de tennis, locations et stages sportifs et éducatifs divers. Toutes ces ressources font l'objet de conventions, ou contrat d'occupation temporaire du domaine public, bénéficiant à la Commune. **[Paragraphe 3]**

1.1 - La mono-activité touristique d'une Station tournée vers les sports d'hiver

Le terme « mono-activité » s'avère inapproprié. En effet, la Station a engagé il y a plusieurs années déjà une diversification importante de son offre. Elle propose, par ailleurs, une large palette d'activités, qui permet d'offrir aux clients : Balnéo & Spa (Durancia), luge monorail « Monty Express », VTT (Bike Park), Golf International avec Sestrières (Vialattea - Italie), Espace Trail 3000, accrobranche, tennis, visites du patrimoine sacré et fortifié, patrimoine géologique (massif du Chenaillet), parapente, randonnée, ski de fond, patinoire... De plus, ce terme contredit la fin du paragraphe « 1.2.1 ».

Montgenèvre n'est donc pas tournée que vers les sports d'hiver, comme en témoignent les nombreuses activités à pratiquer en été. Nous nous inscrivons dans les directives officielles, comme en témoigne le dernier plan Avenir Montagnes. Pour anticiper les risques de baisse de l'activité ski, menacée par la réduction progressive de l'enneigement, tous les rapports officiels préconisent une diversification des ressources touristiques (on parle aujourd'hui de « Station de montagne » et plus de « sports d'hiver »).

De même, si le tourisme est l'activité première, il faut prendre en compte tous les emplois directs, et indirects, les activités indirectes qui sont développées (commerces divers, hébergements, mais aussi le BTP, la santé, le secours en montagne, le transport, l'agriculture, les métiers sportifs, etc.), qui génèrent du chiffre d'affaires, des emplois directs et indirects, et favorisent la pluriactivité qui est le fondement d'une vie durable en montagne (un moniteur de ski qui est menuisier ou charpentier l'été, etc...), et donc un emploi à l'année ou quasiment. Il permet également à des personnes en retraite ou indépendante d'avoir des activités, et donc des ressources complémentaires (exemple des personnes retraitées qui ont un appartement en location, permettant un revenu utile).

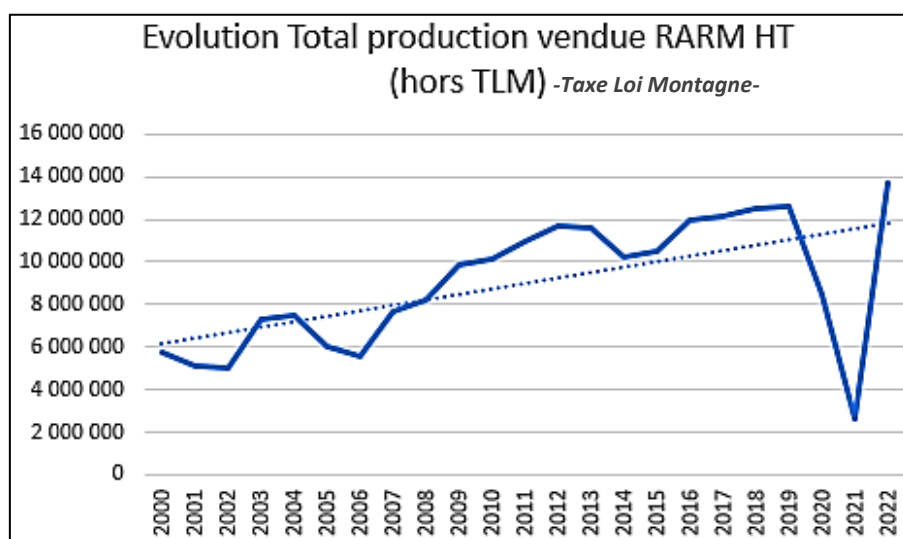
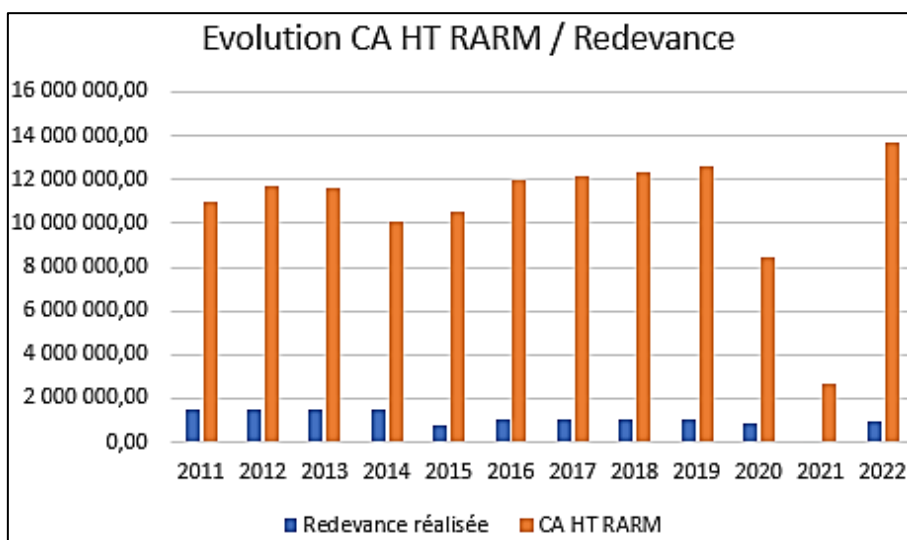
Ce fonctionnement n'est pas propre à Montgenèvre, mais à toutes les Communes touristiques du Département à minima, et qui permet « d'alimenter » les villes-centres et procurer une vie à l'année avec tous les services auxquels peut prétendre une population (hôpital, lycée, formation professionnelle, banques, transports, vie culturelle et sportive...) permanente et saisonnière, de vacanciers et de résidences secondaires. Tout cela pour dire que la Commune de Montgenèvre n'est pas isolée dans un mono-système, mais bien partie prenante d'un écosystème, qu'il importe d'intégrer dans une analyse qui ne soit pas faite que de chiffres, sur une durée subjective et déconnectée de la réalité. **[Titre]**

1.2 - Le domaine skiable et son exploitation

Il convient de noter que le télésiège arrivant à 3 056 mètres d'altitude fait, comme le PSATE, partie de la galerie des projets affectés par les contentieux et les contraintes réglementaires de tous ordres. Le respect de la loi est notre honneur. **[1.2.1 - Paragraphe 9]**

Le rapport de la CRC met en évidence le « plus » apportée par la Commune à la Régie Autonome des Remontées Mécaniques, à la suite des investissements immobiliers qu'elle réalise et de ceux qui sont d'ores et déjà prévus tels que ceux rapportés (Quartier de l'Obélisque, Clôt-Enjaime, ancienne Gendarmerie...), auxquels il faut ajouter tout un tiers du front de neige à revoir par des privés (Hôtel les Rois Mages – L'Etape – Hôtel du Chalvet), le bâtiment de la RATP, le Domaine des Ours, mais aussi beaucoup d'autres projets privés permettant de créer des lits et, par conséquent, de vendre des forfaits de remontées mécaniques et de générer de la fréquentation toute l'année dans la Station, et de renouveler qualitativement les lits touristiques.

Par ailleurs, le graphique concernant l'évolution du chiffre d'affaires HT de la RARM mérite d'être actualisé, avec l'année 2022, tandis que l'hiver 2022-2023 a été un record :



[1.2.2]

1.3 - La gouvernance municipale et l'appartenance à la Com. Com. du Briançonnais

Chapitre 2 : La qualité de l'information budgétaire et la fiabilité des comptes

2.1 - La qualité de l'information budgétaire

Concernant les perspectives d'investissement de la Commune, il convient d'indiquer qu'en plus des réunions listées par la CRC, d'autres rencontres du Conseil Municipal ont eu lieu. S'agissant des investissements 2023, par exemple, ils ont été étudiés par la Commission des Finances après plusieurs réunions de Service en janvier. Un document intitulé « Maquette Budgétaire 2023 » a d'ailleurs été adressé à tous les citoyens, et publié sur le site internet de la Mairie, afin de détailler les objectifs et les résultats intervenus après les deux années « Covid » de 2020 et 2021. Ceux-ci attestent d'une excellente santé financière pour notre Station, dont le résultat de clôture budgétaire en 2022 se monte à 2 475 141,54 €. **[2.1]**

2.2 - La fiabilité des comptes

La CRC a mis en avant un état de la dette discordant entre le compte de gestion et le compte administratif. Elle propose à la Commune de se rapprocher du comptable public afin de rétablir la cohérence, mais comme elle s'y était engagée en réponse au rapport d'observations provisoires, la Commune a déjà procédé à cette formalité.

En effet, en lien avec le comptable public et la DDFiP, deux séries d'écriture ont été rectifiées comme ci-après rapporté :

- Pour la première, il s'agissait de solder l'emprunt « relais subventions », qui restait en cours sur le compte de gestion à hauteur de 570 936,43 € alors qu'il était soldé sur le compte administratif car les organismes suivants : Préfecture, Région et Département, avaient versé leurs subventions en remboursant directement le prêteur (en accord avec la Banque, le Trésorier et la Commune, sur la base des accords initiaux fondant le prêt, aux termes d'une convention officielle), ce qui n'a pas permis de le solder concomitamment. Au-delà, la Commune a été obligée de solder cet emprunt, à la suite de vérifications conduites par le Directeur Général de l'époque, par un jeu d'écriture qui soldait le prêt sur le compte administratif. Cette mise en cohérence a été faite sur le budget 2020.
- Pour la seconde, afin de faire concorder le compte de gestion et le compte administratif, la DDFiP a demandé à la Commune, par courrier du 12 décembre 2022 et suites à plusieurs entretiens, de procéder aux écritures de renégociation de la dette et aux étalement des indemnités de remboursement anticipées sur le budget 2022 (les élus aujourd'hui en place se sont prononcés favorablement à l'écriture de cette dette). **[2.2.2]**

Ensuite, s'agissant des dépenses évoquées en assainissement, elles correspondent à l'intégration des réseaux d'assainissement de la ZAC de l'Obélisque au budget de la Commune, en 2013, pour un montant de 702 119,24 €. A compter de 2014, ce patrimoine communal s'amortit alors sur le budget principal de la Commune, jusqu'en 2043, pour un montant annuel de 23 403,98 €. Cet amortissement pourra être revu, en accord avec la Trésorerie et la Communauté de Communes du Briançonnais. **[2.2.3.1 - Paragraphe 2]**

Par ailleurs, la CRC évoque un « non-respect » de l'obligation de créer des budgets annexes, en citant notamment le Stationnement et le Golf. Or, administrer une Commune de moins de 500 habitants,

sur la base de la seule orthodoxie budgétaire, selon une activité saisonnière, est inutile et n'a pas de sens, sauf à cultiver une suradministration coûteuse, d'autant que la météo (été comme hiver) vient encore s'ajouter aux aléas d'ensemble, au risque de tirer des conclusions erronées et déconnectées de la réalité. Et plus encore, dans le domaine des ressources humaines, une Commune comme Montgenèvre doit aussi répondre aux questions d'attractivité et de recrutement, tout en limitant l'évolution de ses charges de personnel, et on sait combien Montgenèvre s'y astreint. Comment, dans de telles conditions, recruter des agents, développer l'attractivité économique et le contexte social, et en tirer des analyses quelle que soit la pertinence du budget annexe ? Le client ne vient en Station que si elle dispose de l'offre qu'il attend. Dans tous les cas, l'Administration des Finances Locales a toujours été informée et concertée au préalable et, *in fine*, la force commerciale de la Station réside dans son écosystème, avec une offre diversifiée et la mutualisation de ses moyens humains et techniques, plutôt que dans l'orthodoxie d'un budget différencié.

Aussi, et contrairement à ce qui est indiqué, il existe bien une comptabilité fonctionnelle, qui retrace le coût du Golf et du Stationnement sur le budget principal de la Commune. **[2.2.3.1 - Paragraphe 3]**

La Commune, toujours soucieuse de préserver ses ressources et ses équilibres financiers, a établi un règlement de répartition des charges liées à l'exploitation du bâtiment de Durancia. Une nouvelle fois, nous rappelons que ce règlement afférent a été établi en lien étroit avec la DDFiP des Hautes-Alpes et avec la Trésorerie de Briançon. **[2.2.3.2 - Paragraphes 2 et 3]**

Dans le même contexte, il convient de rappeler que les Communes de moins de 3 500 habitants, comme Montgenèvre, ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations, sauf pour les subventions d'équipement versées retracées au compte 204x, conformément à l'article L. 2321-2 28° du CGCT. Vu le montant du patrimoine immobilisé de la Commune, il pourrait convenir en effet d'accéder à cette pratique malgré l'absence d'obligation, afin d'assurer la viabilité du patrimoine de la Commune pour les années à venir. Le passage à la nomenclature M57 pour la collectivité de Montgenèvre pourrait être une opportunité, lors de la présentation de la délibération qui portera sur les amortissements.

S'agissant des chiffres présentés concernant les dotations aux amortissements, le chiffre pour l'année 2022 est 28 925 €. **[2.2.3.2 - Paragraphe 5 & Tableau n°1]**

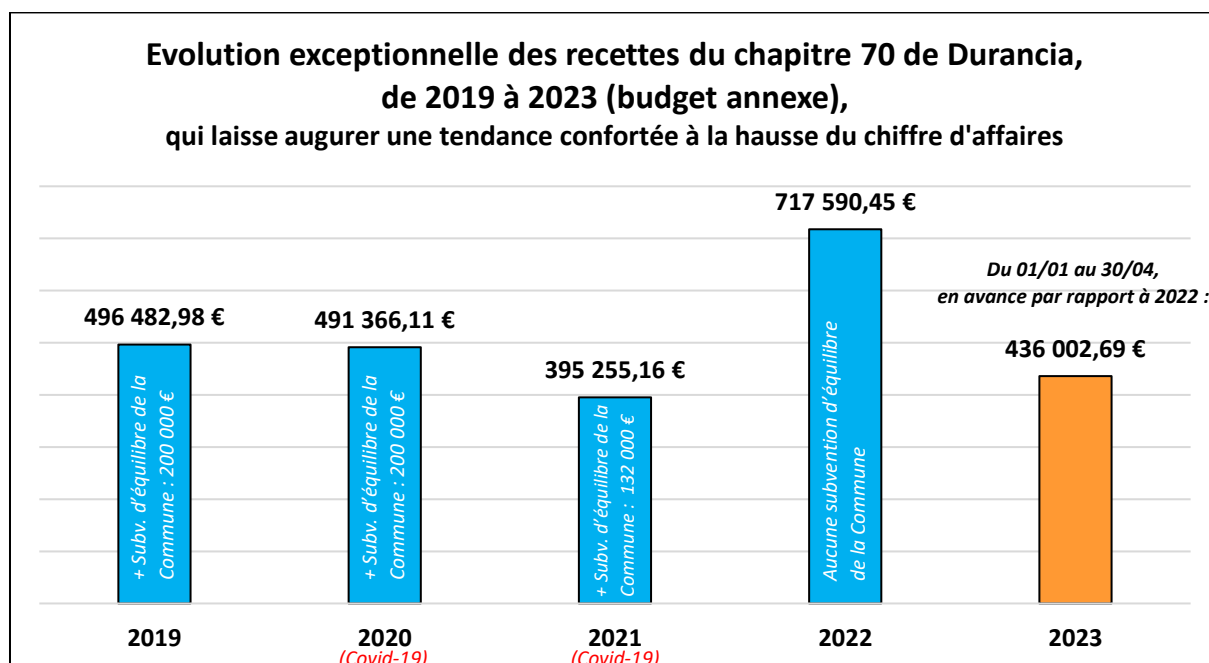
Afin de parfaire l'offre de la Station, la Commune de Montgenèvre exploite en direct, via un budget annexe, le Centre Balnéo & Spa Durancia. Depuis le terme du contrat de délégation de service public et la reprise en régie de l'exploitation, la Commune a effectivement versé des subventions de fonctionnement au budget annexe, mais le chiffre présenté par la CRC (632 000 € de 2018 à 2021) est erroné. En effet, le montant correct est de 532 000 € :

- 200 000 € pour 2018 et 2019 ;
- 200 000 € en 2020 ;
- 132 000 € en 2021.

100 000 € étaient inscrits au budget prévisionnel 2022, mais les résultats de Durancia n'ont finalement nécessité aucune subvention d'équilibre. Depuis, les contacts avec la CRC ont permis à l'ordonnateur de demander « du temps », pour atteindre l'équilibre, ce qui est le cas aujourd'hui, car le compte administratif de 2022 est équilibré sans subvention.

Il est à souligner que l'année 2020 a été très peu compensée par l'Etat pour ce qui est de la perte d'exploitation (Covid-19), ce qui a contraint la Commune à payer les agents en place sans qu'ils ne travaillent (n'étant pas éligibles au chômage partiel), la non-ouverture de la balnéo avec néanmoins des contraintes de charges quasi identique (chauffage, personnel etc.), sans la fréquentation qui va avec...

Pour nous, on ne peut pas parler de subvention irrégulière, mais de subvention de rattrapage des années Equalia (titulaire de la DSP à l'ouverture du Centre), dont le départ n'était pas prévu et n'a pas été compensé à sa juste valeur, ce qui a induit un passif pour la Commune. **[2.2.3.3 - Paragraphe 1]**



De plus, et comme chaque année, l'investissement en faveur de Durancia a été présenté dans le cadre général du budget primitif de 2021, qui a été évoqué publiquement aux élus du Conseil Municipal, qui l'ont approuvé, et à la population (compte-rendu du Conseil), après avoir été étudié par la Commission des Finances. **[2.2.3.3 - Paragraphe 6]**

Dans son déroulement, la CRC revient à nouveau sur le règlement de répartition des charges de Durancia. Pour ce qui est de ce document, il ne faut pas oublier qu'au moment de la décision, la campagne électorale bat son plein, entre les deux tours (deuxième tour repoussé au 28 juin 2020 en raison de la pandémie de Covid-19, qui a empêché sa tenue prévue le 22 mars), au cours de laquelle aucune réunion n'a pu être organisée. En effet, entre le 15 mars 2020 et le 28 juin 2020, le Conseil Municipal en place n'avait plus de réelle légitimité, dès lors que le premier tour des élections et le premier confinement n'avaient permis que de reconstituer partiellement la nouvelle équipe. Ensemble, il avait été fait le choix de ne plus réunir de Conseil Municipal dans cette période, entre les deux tours, afin de respecter l'expression démocratique et la liberté d'agir du Conseil Municipal à venir, décision qualifiée de sage par tous, et reconnue comme telle parmi la population.

La décision concernant le règlement de répartition des charges a été prise et signée par le Maire, sous la recommandation de la DDFiP, conformément aux délégations qui lui étaient données par le Conseil Municipal (délibération 9 du Conseil Municipal du 29 mars 2014). De plus, elle a été présentée, au même titre que les autres décisions, en séance publique du Conseil Municipal. Chaque convocation (publique, elle aussi) recense d'ailleurs l'intégralité des décisions signées par le Maire depuis la dernière séance. **[2.2.3.4 - Paragraphe 2]**

Toujours dans un contexte d'écosystème touristique, et conformément à la Loi Montagne, la Commune de Montgenèvre tire un juste profit de l'exploitation du domaine skiable situé sur son territoire. Tout d'abord, nous prenons bonne note du fait que la redevance qu'elle perçoit de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques est conforme aux textes en vigueur. **[2.2.4 - Paragraphe 3]**

Pour le reste, la Commune de Montgenèvre ne peut connaître les tenants et aboutissants qui concernent les relations entre d'autres Communes support de Station et leurs opérateurs de remontées mécaniques. Toutefois, pour Montgenèvre, le recours à la redevance est largement justifié par le fait que la Commune, qui compte moins de 500 habitants, doit dimensionner ses investissements et son administration à hauteur d'une ville de 20 000 personnes, pour satisfaire aux exigences des clients du domaine skiable :

- Déneigement (moyenne des dépenses du marché de déneigement : 380 000 € / an) ;
- Entretien des Parkings les contrats de maintenance s'élèvent à 56 250 € / an (sans compter nos hommes et leur temps de travail, leurs astreintes, et tout le matériel investi, soit plus de 880 000 € depuis 2000) ;
- Diversification de l'offre (Durancia, Golf, accrobranche, Espace Trail, patinoire, pumptrack...) ;
- Eclairage public ;
- Gestion du réseau d'eau ;
- Offre de transport, exemple de la navette skieurs (compétence déléguée à la CCB) ;
- Promotion touristique de la Station (ces dernières années, la subvention à l'Office Tourisme est de 400 000 €. L'OT s'appuie aussi sur notre reversement de la TLM, soit 250 000 € par an en moyenne, et 250 000 € de taxe de séjour par an en moyenne -en augmentation-) ;
- Centre Jean Gabin : crèche, garderie, périscolaire, cinéma... ;
- Nettoyage de la Station, sanitaires gratuits dans toute la Commune ;
- Extension de l'Espace Prarial : salle hors-sac et consignes à skis ;
- Cabinet Médical ;
- Mise à disposition de terrains, de réseaux ;
- Logements pour les saisonniers (écosystème) ;
- Sécurité : logement des Gendarmes, Service de Police Rurale, recrutement d'ASVP... ;
- Modernisation numérique (fibre, vidéoprotection, services à la population...) ;
- Restaurants d'altitude ou sur piste, commerces ambulants...

Sans oublier des opérations majeures réalisées, avec par exemple la déviation couverte, la création de places de parking au pied des pistes, la contribution au financement de la passerelle du Grand Bois, la création du Quartier de l'Obélisque, celle projetée de celui du Clôt-Enjaime... **[2.2.4 - Paragraphe 4]**

Ensuite, concernant la redevance de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques (exploitation du domaine skiable), la Commune ne peut s'accorder avec la CRC concernant la clarté des délibérations du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration, qui sont claires et ne laissent aucun « doute ».

Le changement de taux de la quatrième tranche, passant de 40 % à 14,50 %, permet le remboursement d'une avance qui a été constituée dans le cadre de la construction du Centre Balnéo & Spa Durancia. Celle-ci se décline mathématiquement, et clairement. Comme dit très précisément dans la délibération du Conseil d'Administration de la RARM du 13 avril 2011, « il s'agit, ainsi, de bénéficier de 2 M € pour abonder les investissements liés à la diversification du produit touristique » :

- Le changement de taux de la tranche de 0 € à 5 030 817 €, de 2011 à 2014, passé de 2,5 % à 12,25 %, permet de bénéficier de 1 948 926,70 € de redevance supplémentaire (voir tableau ci-après) ;

- La restitution de cette redevance supplémentaire se fait par un changement du taux de redevance de la quatrième tranche (compris entre 5 335 715 € et 6100 000 € de chiffre d'affaires HT de la RARM), qui passe de 40 % à 14,5 % sur une durée de 10 ans, taux applicable de 2021 à 2029 (initialement prévu de 2015 à 2024).

Avance Mairie				
Sulvant délibération du Conseil d'Administration de la Régie du 7 août 2004, modifiée le 13 Avril 2011				
Exercice comptable	Avance	Remboursement prévu	Remboursement effectif	Solde
2011	477 412,75 €			477 412,75 €
2012	490 504,65 €			1 967 917,40 €
2013	490 504,65 €			1 458 422,05 €
2014	490 504,65 €			1 948 926,70 €
2015		194 892,67 €	194 892,67 €	1 754 034,03 €
2016		194 892,67 €		1 754 034,03 €
2017		194 892,67 €		1 754 034,03 €
2018		194 892,67 €		1 754 034,03 €
2019		194 892,67 €		1 754 034,03 €
2020		194 892,67 €		1 754 034,03 €
2021		194 892,67 €		1 754 034,03 €
2022		194 892,67 €		1 754 034,03 €
2023		194 892,67 €		1 754 034,03 €
2024		194 892,67 €		1 754 034,03 €
Total	1 948 926,70 €	1 948 926,70 €		

[2.2.4.1 et 2.2.4.2 - Paragraphe 3]

Comme présenté ci-dessus, et contrairement aux termes de la CRC, il ne s'agit pas d'un « prêt », mais d'une avance de dotation destinée à financer l'investissement de Durancia, qui aura des retombées économiques positives sur la RARM, directes (avantages forfaits saison et semaine) et indirectes (notoriété, attractivité), et qui est destiné à renforcer l'écosystème de Montgenèvre en termes promotionnels. **[2.2.4.2 - Paragraphe 4]**

En procédant de la sorte, la Station a montré une image unie, avec un objectif commun : un développement économique profitable à tous, combiné à une plus-value en termes de diversification touristique. **[2.2.4.2 - Paragraphe 5]**

Chapitre 3 : La situation financière de la Commune

3.1 - La structure budgétaire

3.2 - Evolution du budget principal

La CRC avance que la diminution de ses produits de gestion est plus marquée que les chiffres présentés dans son tableau ne le laissent penser, puisqu'elle inscrit « indûment » les recettes liées au stationnement et au Golf dans son budget principal...

Ce terme « indûment » est inadapté, selon nous, puisqu'il pourrait laisser sous-entendre que les produits liés au Golf et Parkings sont illégitimes ou irréguliers. Ils sont pourtant bien le fruit du travail de la Commune et de ses agents, et à ce titre, comment les recettes pourraient-elles être indues, alors que la Commune est parfaitement en droit (et en devoir) de les percevoir ? Par ailleurs, la solidité financière de la Commune se fonde surtout sur les résultats de l'activité économique de son écosystème, durant toute l'année, car le seul produit de la fiscalité n'y suffirait pas. **[3.2.1 - Paragraphe 1]**

Comme la totalité des Communes touristiques, et en particulier celles support de Station de montagne, Montgenèvre a subi de plein fouet les conséquences économiques ayant découlé de la crise sanitaire de la Covid-19. La Commune a effectivement perçu des indemnités par l'Etat, et pour compléter les données de la CRC, signalons que le montant total de la compensation « Covid » 2021, pour la Commune de Montgenèvre, s'est élevé à 828 016 €. Un appui de cette qualité mérite aujourd'hui d'être souligné favorablement, à l'attention des Services de l'Etat, même si une telle somme est loin d'avoir couvert la totalité de nos pertes. Malgré tout, elle a offert à la Commune de Montgenèvre de nouvelles perspectives en termes de reprise de ses investissements, que l'on constate d'ores et déjà en 2023. Et, elle s'avère très bénéfique aujourd'hui. **[3.2.1 - Paragraphe 6]**

Par ailleurs, la CRC démontre dans son tableau n°3 que la Commune a diversifié ses sources de revenus au fil des années, et expose l'évolution des taux de fiscalité et des montants prélevés. En premier lieu, il convient de rectifier le taux de la taxe foncière 2021, présenté dans le tableau de la CRC. En effet, la suppression de la taxe d'habitation en 2021 a conduit les Communes à récupérer le taux voté en 2020 par le Département, et le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) encaissé. De ce fait purement mécanique, le taux de référence 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties correspond au taux 2020 de la Commune (27,78 %) majoré du taux du Département des Hautes-Alpes 2020 (26,10 %), soit 53,88 % (cf. délibération n°25 du 18 mars 2021).

Ensuite, et pour compléter les données proposées, les chiffres 2022 témoignent du fait que la Commune n'a pas augmenté la fiscalité locale depuis 2017 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (en %) : 53,88
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (en %) : 142,40
- Taxes foncières et d'habitation (en milliers d'euros) : 1797

Par ailleurs, il n'y a pas eu d'augmentation, non plus, en 2023. Seules les bases, indexées sur l'inflation et prévues par l'Etat, génèrent une augmentation de la recette fiscale communale. **[3.2.1 - Tableau n°3]**

Concernant les recettes tirées des régies du Stationnement et du Golf, il existe bien une comptabilité fonctionnelle, qui retrace le coût de ces deux activités sur le budget principal de la Commune. Les éléments de cette comptabilité sont à la disposition de la CRC. Tout comme nous établissons une clé de répartition de facturation du personnel aux différents budgets annexes (Camping, Durancia...), nous en appliquons une pour le Golf et pour le Stationnement.

Enfin, et par ailleurs, la Contrôleuse de Gestion de la Commune est en voie d'achever une formation de spécialisation à cette fonction, et dispose, désormais, de tous les outils permettant d'appliquer les conseils de la CRC. **[3.2.1 - Paragraphe 9]**

Dans l'esprit de la diversification des sources de revenus, la Commune voit ses potentiels s'améliorer d'année en année.

C'est pour cela que le tableau n°4 mérite d'être actualisé avec les chiffres 2022, qui démontrent une hausse constante des recettes, après la crise de la Covid-19 :

- Stationnement : 364 629 (2019) vs 416 080 € (2022, + 14,11 %)
- Restaurants d'altitude et commerces Durancia : les loyers ne sont que revalorisés chaque année, selon un indice INSEE. Rappelons ici que la pandémie de la Covid-19 a empêché le restaurant d'altitude « Les Terrasses » d'exploiter en 2021, et conformément à son bail, l'établissement n'a pas versé de redevance en 2022.
- Golf : 127 183 € (2019) vs 148 437 € (2022, + 16,71 %)
- Location locaux Espace Prarial : 66 518 € (2019) vs 77 967 € (2022, + 17,21 %)
- Zone des Lacs : 17 410 € (2019) vs 11 895 € (2022, - 31,68 %, sécheresse)
- Terrasses : 9 135 € (2019) vs 9 414 € (2022, + 3,05 %)

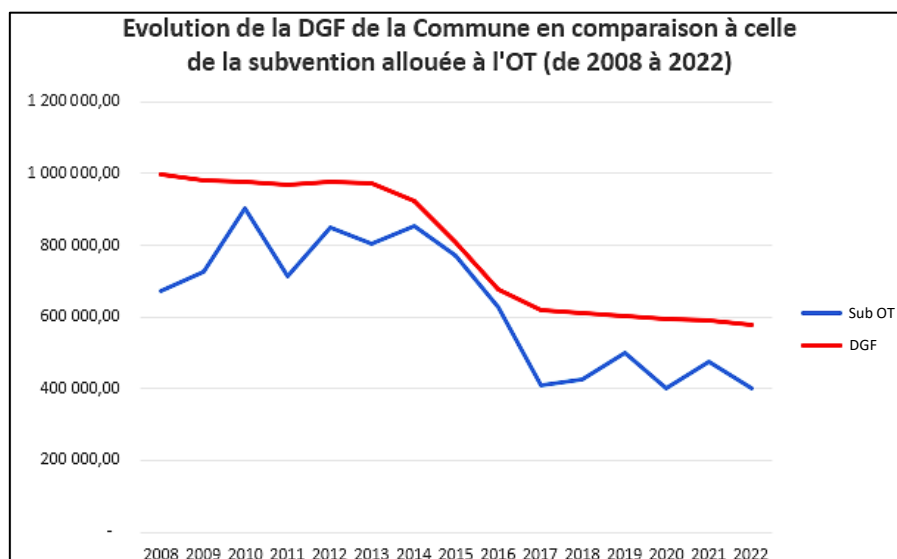
Par ailleurs, pour évoquer les ressources liées à la diversification touristique de la Commune, il faudrait également considérer les recettes liées à la DSP de la patinoire, des terrains de tennis, du parc d'accrobranche, des jeux gonflables, des commerces ambulants, de la garderie mini-club, des locations de salle... Sans oublier toutes les autres sources de loyer ! **[3.2.1 - Tableau n°4]**

Concernant les recettes du domaine skiable, la dépendance de la Commune à celles-ci est toute relative, dès lors que si les recettes liées à cette exploitation spécifique devaient disparaître, il n'y aurait plus autant de dépenses connexes. En effet, la Commune dimensionne aujourd'hui ses dépenses à la hauteur du nombre de clients de la RARM, et non par rapport à son nombre d'habitants (exemple : un village de moins de 500 habitants nécessite-t-il d'avoir près de 3 000 places de parking à entretenir, à éclairer et à déneiger ?).

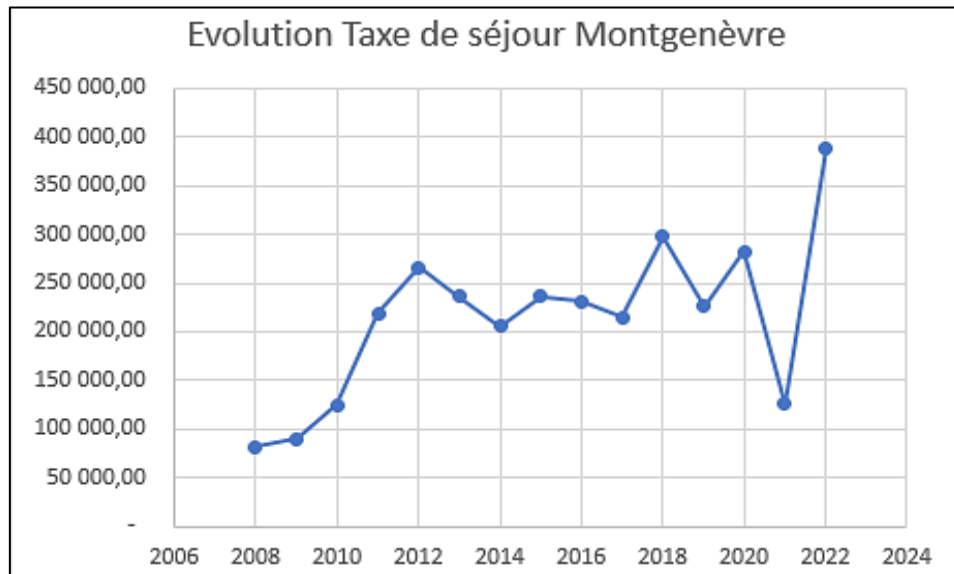
S'agissant des chiffres de l'exercice 2021, il est évident que la pandémie de Covid-19 a eu un impact énorme sur l'ensemble des budgets, et ce dans toutes les Communes touristiques ! C'est bien pour cela que l'Etat a mis en place des compensations financières (voir plus avant). **[3.2.1 - Paragraphe 10]**

Au sujet de la promotion touristique et du soutien à l'Office de Tourisme, pour l'année 2021, il convient tout d'abord de dire qu'aux 400 000 € de subvention sont venus s'ajouter environ 75 000 € d'annulation de titres par la Commune, ce qui a permis à l'Office de Tourisme de boucler son budget dans les meilleures conditions possibles (cf. délibération n°28 du 28 janvier 2021).

Ensuite, ces dernières années, la subvention versée à l'Office Tourisme est de 400 000 €. La réduction (somme toute relative) de cette subvention suit aussi la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée à la Commune :



L'Office de Tourisme s'appuie aussi sur notre reversement de la TLM (Taxe Loi Montagne : 375 000 € de reversement en 2022), et 250 000 € de taxe de séjour par an en moyenne (389 059 € en 2022).



L'Office de Tourisme dispose ainsi d'une mise à disposition de ressources par la Commune de plus de 1 000 000 € par an, sans compter la concession gratuite d'un bâtiment communal pour abriter ses bureaux, la concession gratuite du cinéma que l'Office de Tourisme exploite pour lui seul, ou encore le soutien des agents de la Commune pour toutes les productions de l'Office de Tourisme (mise à disposition de personnel, de matériel ou de salle, règlements, autorisations administratives...).

Dans le contexte de la baisse de la DGF, de la pandémie de Covid-19, en raison notamment des prescriptions sanitaires (pas de rassemblement de foules, pas d'événementiel etc.), et des premiers avis de la CRC, une convention d'objectifs a été signée pour deux ans, sous les termes suivants : la subvention allouée par la Mairie + Taxe de Séjour + TLM devaient assurer le fonctionnement de l'OT, la promotion, l'animation et la mise en place d'une politique touristique nécessaire à la réalisation d'actions adaptées. La convention prévoit également que la Commune puisse subventionner, à hauteur maximale de 100 000 € / an, des événements proposés par l'Office de Tourisme. Cette convention est révisable à la fin de l'année 2023.

La taxe de séjour est susceptible de rapporter plus en raison du potentiel avéré de Montgenèvre, de ce qui se loue déjà, et de ce qui peut être récupéré. C'est ainsi que sans augmenter la subvention de la Mairie, la Commune a individualisé, par nouveau recrutement, une agente dédiée à la gestion de la taxe de séjour à compter de 2022, afin de suivre, d'anticiper, travail qui a déjà porté ses fruits. **[3.2.2 - Paragraphe 1 & Tableau n°6]**

Ensuite, s'agissant du « secours en montagne » évoqué par la CRC, il conviendrait plutôt de parler de « secours sur piste » lorsqu'il s'agit d'accidents survenant sur le domaine skiable. Le travail de titrage et de recouvrement est considérable, et il effectué par la Commune (qui supporte les irrécouvrables). La RARM établit les factures, et adresse les factures à la Mairie, qui émet les titres via le Trésor Public. Il faut savoir que souvent, les factures font l'objet d'annulation ou de réaffectation, en tout cas de réclamations nombreuses, les identités étant mal orthographiées, voire fausses, les assurances ne pouvant pas toujours prendre en charge les titres selon la couverture de leurs clients, etc... C'est un travail de plus effectué au profit de la RARM, qui mobilise l'équivalent d'un mi-temps annuel, c'est pourquoi des contacts sont en cours afin de restituer à la RARM la gestion et le suivi administratif de ses propres secours, sous une forme réglementaire à définir. **[3.2.2 - Paragraphe 2]**

S'agissant des subventions versées au budget annexe de Durancia sur des exercices anciens, si elles ont pu impacter la capacité d'autofinancement de la Commune, il faut convenir que les résultats sont exceptionnels chaque année, au regard de la taille de notre Commune. De plus, il convient de rappeler qu'aucune subvention d'équilibre n'a été versée à la régie de Durancia pour l'année 2022.

[3.2.4.1 - Paragraphe 2]

Par ailleurs, le 1er août 2020, la Commune a été frappée par une crue torrentielle de la Durance qui a entraîné d'importants dégâts matériels, et l'état de catastrophe naturelle a été reconnu par arrêté interministériel le 14 novembre 2020. Au 13 juin 2023, date de notre réponse, l'indemnisation de l'Etat n'a toujours pas été versée à la Commune (102 450 € attendus). Un courrier de « relance » a été adressé aux Services de l'Etat, avec un rappel des factures payées par la Commune dans le cadre de cette catastrophe naturelle, tandis que le Département des Hautes-Alpes a versé, fin 2022, 77 412,92 € de subvention au titre du fonds de solidarité. **[3.2.4.2 - Paragraphe 1]**

Concernant les ressources liées aux subventions, une lecture approfondie de nos dossiers au fil des quatre derniers mandats démontrerait la constance, la régularité et l'efficacité d'une politique qui nous conduit, encore aujourd'hui, à n'investir que dans trois cas :

- Des aménagements générateurs de recettes (ex : stationnement...);
- Des opérations permettant de réduire les frais de fonctionnement (ex : éclairage public en Led...);
- Et, dans des dossiers pouvant bénéficier de subventions, sous la conduite exclusive du Cabinet du Maire dont le responsable est, depuis des années, en charge de cette mission incontournable dans une Commune de moins de 500 habitants, surclassée 10 à 20 000 habitants.

[3.2.4.3 - Paragraphe 3]

Tous les projets de la Commune sont conditionnés par l'obtention de subventions, tant les ambitions de la Station sont importantes ! Ce n'est pas avec la seule fiscalité de la population permanente, trop peu nombreuse, que des projets structurants pourraient émerger. Depuis 2001, chaque projet est subventionné au maximum, souvent à hauteur de 80 %, pour réduire l'autofinancement communal et ne pas avoir recours à l'emprunt ou à la fiscalité. Les demandes de subvention ne sont pas faites en réaction, mais en perspective, pour permettre le lancement des projets. Et dans ce contexte, la spécialisation de personnels communaux et la qualité de l'instruction des dossiers qu'ils produisent s'est avérée, au fil des années, comme une marque de qualité et de réussite de gestion de la Station de Montgenèvre. Et s'il en était besoin, les dossiers subventionnés au titre du Contrat de Station, des Espaces Valléens ou du Fonds de Soutien de la CCB en attestent. **[3.2.4.3 - Paragraphes 4 et 5]**

- Ce n'est pas un point de fragilité que de recourir aux subventions, mais plutôt une force accrue dans la réalisation de programmes qu'il ne serait pas envisagé de faire sans ces moyens.

De plus, s'agissant des 14 M € indiqués (issus du tableau de l'annexe 6), ce chiffre n'est pas du tout pertinent. En effet, comme nous l'avons indiqué en réponse au Rapport d'Observations Provisoires, ce tableau correspondait à un « catalogue » réalisé à l'été 2020, à la demande de l'Etat qui souhaitait « booster » le post-Covid avec un Plan de Relance et avoir une idée des projets (même de ceux qui n'étaient pas sûrs à 100 %, mais juste en prévision). La plupart des montants indiqués sont aujourd'hui totalement obsolètes.

Nous avons indiqué que le fait de présenter les réponses faites aux appels à projets concernant les nouveaux dispositifs « Contrat de Station » et « Espaces Valléens » aurait été plus pertinent.

En effet, dans ces cadres spécifiques, les projets présentés ont été validés par les élus du Conseil Municipal, du Conseil d'Administration de la RARM et du Comité Directeur de l'OT. Ce sont ces programmes qui sont appliqués aujourd'hui.

Enfin, concernant les frais de fonctionnement induits, la Commune s'est dotée de plusieurs outils très importants :

- La réduction des frais de fonctionnement grâce aux économies d'énergie, à travers la signature de conventions « SAGE » (Service d'Assistance et de Gestion de l'Energie) avec Territoires d'Energie 05 (SyME 05). Un développement rapide est établi ci-après.
- La nomination d'un Contrôleur de Gestion, chargé du pilotage des opérations et de la pérennité de celle-ci.
- Le recrutement un personnel supplémentaire afin de gérer plus parfaitement les différentes régies, la formation accrue des agents concernés, l'installation d'un logiciel de « gestion comptable » afin de réaliser un réseau de collecte et d'analyse de l'information financière et budgétaire complémentaire avec les différents logiciels « métier » utilisés par les régisseurs...

Après réflexions, la Commune a instauré une nouvelle procédure, et a mis en place un fonctionnement de façon à en assurer la pérennité et le confort de travail. **[3.2.4.3 - Paragraphe 6 & Annexe 6]**

Les investissements en matière de développement durable

La Commune de Montgenèvre se veut une nouvelle fois pionnière, en développant un projet ambitieux d'économies d'énergie associées au développement numérique. Cette politique constitue le filigrane des orientations du Conseil Municipal. C'est ainsi que nous avons lancé le programme « PERCE » (Préservation de l'Environnement et Réduction des Consommations d'Energie).

Une convention « SAGE » (Service d'Assistance et de Gestion de l'Energie) a été signée avec Territoire d'Energie des Hautes-Alpes (SyME 05), pour réduire les consommations d'énergie sur trois bâtiments emblématiques de Montgenèvre : Durancia, Espace Prarial et Centre Jean Gabin.

Revenons ici sur le succès du Centre Balnéo & Spa Durancia à Montgenèvre, en termes d'économies d'énergie et la réduction des émissions de carbone.

Durancia a accompli d'importants progrès en matière d'économie d'énergie, générant des résultats remarquables tant sur le plan financier que sur le plan environnemental. Grâce à des travaux réalisés en deux étapes par Territoire d'Energie des Hautes-Alpes, mandaté par la Commune de Montgenèvre, le Centre a réduit sa consommation de propane, entraînant des économies substantielles.

Dans un premier temps, lors de la préparation de la saison d'hiver 2021-2022, Territoire d'Energie 05 est intervenu à la demande de la Commune pour remplacer le système de régulation des flammes des chaudières. Ce changement visait à obtenir un dosage plus précis de la chaleur destinée aux différents usages, tels que les piscines, les spas et le centre balnéo. En affinant la régulation de la chaleur, il a été possible de mieux adapter la consommation de gaz propane aux besoins réels, ce qui a entraîné des économies significatives.

Dans un second temps, lors de la préparation de la saison 2022-2023, Territoire d'Energie 05 a optimisé le système de pilotage des centrales de traitement d'air. Cette amélioration a permis de mieux contrôler les conditions climatiques à l'intérieur du Centre Durancia, en ajustant la ventilation et le chauffage

de manière plus précise. Cette optimisation a contribué à une utilisation plus efficace de l'énergie, réduisant ainsi la consommation de gaz propane et les coûts associés.

En parallèle de ces travaux, une conduite d'installation fine a été mise en place, permettant de surveiller de près les consommations énergétiques et d'identifier d'éventuelles inefficacités ou gaspillages. Grâce à ce suivi rigoureux, des ajustements ont été apportés au fur et à mesure, permettant d'améliorer davantage la performance énergétique de Durancia.

Comparé à la saison de référence 2018-2019, le Centre Durancia a réussi à réduire sa consommation de propane de 33 %. La valorisation financière des actions d'économie d'énergie engagées depuis l'automne 2021 s'élève à 24 534 € (13 562 € pour la saison 2021-2022 et 10 972 € pour la saison 2022-2023). Il convient de noter que la baisse du gain financier de la saison 2022-2023 s'explique par la variation du prix de la tonne de propane. En baisse par rapport à la saison d'hiver 2021-2022 (en moyenne - 8.7 % sur la saison) mais qui reste globalement en hausse par rapport à la saison d'hiver de référence 2018-2019 : en moyenne + 46 %.

Outre les économies financières, les actions du Centre Durancia ont également eu un impact positif sur les émissions de carbone. Le bilan carbone de la saison 2022-2023, comparé à la saison de référence 2018-2019, est impressionnant. En effet, les économies de propane réalisées ont permis d'économiser 112 tonnes de CO₂, grâce à une réduction de 411,2 MWh d'énergie consommée sur la saison qui vient de s'écouler. Deux années de suite de réduction des consommations de gaz propane auront permis de ne pas rejeter au total 177 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère depuis le début de la démarche.

Ces résultats démontrent l'engagement du Centre Durancia en faveur de la lutte contre le changement climatique. En réduisant sa consommation de propane et en optimisant ses installations, le Centre contribue de manière significative à la réduction des émissions de carbone.

En conclusion, le Centre Durancia à Montgenèvre a réalisé des économies d'énergie importantes grâce aux améliorations de pilotage et de suivi au rythme des saisons, engendrant des économies financières significatives et une réduction des émissions de carbone à confort équivalent, voire renforcé, avec une ventilation qui renouvelle l'air intérieur du Centre aquatique plus régulièrement. Ces résultats témoignent de l'engagement de la Commune en faveur de la durabilité énergétique et de sa volonté d'adopter une approche plus respectueuse de l'environnement.

Le Centre Durancia constitue un exemple inspirant de la façon dont les mesures d'économie d'énergie et de suivi peuvent avoir un impact positif tant sur le plan économique que sur le plan environnemental.

[3.2.4.3 - Paragraphe 7]

3.3 - La renégociation d'une partie de la dette

En 2017, la Commune de Montgenèvre a signé un protocole d'accord transactionnel avec le Crédit Agricole, afin que ses emprunts en cours de remboursement passent à taux fixe, sans allongement de durée et sans générer aucune indemnité de remboursement anticipé. La Commune prend bonne note de son manquement à la formalisation de la délibération concernée, et elle y veillera à l'avenir.

[3.3.2 - Paragraphe 7]

Afin d'étudier au mieux ce protocole transactionnel de 2017, la Commune s'est fait accompagner du cabinet « Combo Finance ». Le contrat de prestation signé, ainsi que différents échanges de mails attestant de l'appui du cabinet envers la Commune ont été transmis à la CRC dans le cadre de la réponse au Rapport d'Observations Provisoires. **[3.3.2 - Paragraphe 12]**

Par la suite, en 2021, un réaménagement des emprunts souscrits auprès du Crédit Agricole a été officialisé par le Conseil Municipal, pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie de Covid-19. La CRC avance que la renégociation n'a pas généré une quelconque économie au bénéfice de la Commune... Une telle observation est sujette à caution, dès lors que l'annualité a diminué très fortement. Les sommes alors dégagées au fil du temps ont été affectées à l'investissement, en même temps que le produit des économies que l'administration communale s'est efforcée à réaliser.

Des capacités d'investissement ont été libérées chaque année, qui ont été particulièrement opportunes pendant les deux années de « Covid-19 » (l'aménagement a été très important durant la première année de la renégociation, soit au moment où la Commune en avait le plus besoin, durant la crise sanitaire et les pertes économiques énormes qu'elle a engendrées). Nous concédons sincèrement que cette négociation a visé tout spécialement à combler une partie de la baisse critique des remboursements, tout en réduisant très fortement les taux d'intérêt bancaires (de 6,8 % pour le plus élevé à 0,8 %).

Ce fut « un bol d'air » sanitaire et salutaire ! **[3.3.3]**

Chapitre 4 : Le projet de pôle des Services

4.1 - La vente de l'ancienne Mairie

4.2 - Le projet dans l'ancienne Gendarmerie

Pendant plusieurs années, le Conseil Municipal a porté un projet dénommé « PSATE », consistant en la création d'un « Pôle des Services Administratifs, Touristiques et Economiques ». Il s'agissait effectivement, au départ, de rassembler les Services de la Commune, l'Office de Tourisme, les Services Techniques et des logements dans le bâtiment de l'ancienne Gendarmerie.

Bien évidemment, la Commune s'était préparée au lancement d'une telle opération, en ayant été accompagnée non pas par un, mais par deux architectes s'agissant de l'estimation du projet.

Dans ce contexte, le bâtiment de l'ancienne Mairie a été vendu en novembre 2019, soit quatre mois tout juste avant les élections municipales de mars 2020, ce qui n'était pas le moment le plus favorable pour lancer officiellement une opération d'une telle envergure (obligation d'un certain devoir de réserve et contrainte des tensions dans les milieux d'affaires de l'immobilier). De plus, à ce moment-là, le projet n'était pas encore approfondi, jusqu'au recrutement d'un programmiste spécialisé et éclairé, en qualité et références juridiques. Autant d'éléments que la population est en droit d'attendre, et le besoin d'informer au plus près les élus et l'administration communale. **[4.2.1.1 et 4.2.1.2]**

Dans le même esprit, le bâtiment de l'ancienne Gendarmerie n'a été officiellement racheté par la Commune à l'EPF PACA que le 26 décembre 2019, soit très peu de temps avant les élections municipales de mars 2020, qui n'était pas le moment opportun pour lancer une telle opération, pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus. **[4.2.1.3]**

A la suite des élections municipales de 2020, les orientations politiques du projet ont évolué, notamment en raison de son évocation lors du débat institutionnel des élections municipales, une nouvelle équipe ayant été élue.

Ce qui en a résulté ne sont pas des errements, mais bien la traduction d'une volonté politique de s'accorder sur un projet commun, qui est venu de l'obligation de respecter le vote des citoyens.

Aussi, il convient de rappeler ici les éléments suivants :

- Fin 2019 = l'ancienne Mairie est vendue, et l'ancienne Gendarmerie acquise. Le projet est alors de réhabiliter l'ancienne Gendarmerie pour y réaliser le projet initial.
- Mars 2020 = 1er tour des élections municipales, où le cas de la Gendarmerie fait grandement débat. Le Maire et les élus en place sont en obligation de réserve dès la fin de l'année 2019.
- 2020 = après les élections municipales, le Maire réélu cherche à faire consensus autour du projet initial. Refusé par les élus.
- Fin 2020 = le Maire cherche un compromis, en proposant un Partenariat Public-Privé sur le terrain de l'ancienne Gendarmerie (avec ou sans destruction du bâtiment), permettant de réaliser à la fois le projet initial et la construction de lits chauds. Refusé par les élus.
- 2021 = le Maire et les Services cherchent une nouvelle solution à proposer aux élus, qui débouche sur l'hypothèse de créer le PSATE sur l'emprise des parcelles allant de l'Office de Tourisme aux Services Techniques actuels, tout en vendant l'ancienne Gendarmerie. Principe accepté par les élus, délibéré lors du CM du 15 avril 2022.
- 2021 = recrutement du cabinet Abamo en qualité de programmiste de l'opération. Le programmiste présente quatre scénarios pour l'aménagement. Ils ont tous été refusés par les élus, en raison des coûts indiqués.
- Début 2022 = consultation individuelle des élus sur leur vision du projet. Une synthèse dessine une nouvelle orientation, indiquée dans les dernières versions de la réponse à l'appel à projets du Contrat de Station : installation des Services Techniques sur un site déporté, installation de l'Office de Tourisme à l'Espace Prarial, et installation de la Mairie dans l'OT actuel rénové et agrandi. Cette perspective a été confirmée lors du Conseil Municipal du 8 septembre 2022, et elle est en cours de réalisation (à commencer par l'installation de l'Office de Tourisme dans l'Espace Prarial, d'ici le début de l'hiver 2023/2024).
- 2023 = au-delà, tous les élus se retrouvent sur une nouvelle perspective d'aménagement du secteur de l'ancienne Gendarmerie. Pour preuve, le Conseil Municipal du 23 mai 2023 a validé l'attribution de la vente de l'ancienne Gendarmerie, et les procédures notariales sont en cours.

S'agissant de l'autorisation donnée au Maire de vendre l'ancienne Gendarmerie, évoquée par la CRC, cette perspective a effectivement été officialisée lors du Conseil Municipal du 23 mai 2023.

Après une mise en concurrence en vue de vendre le bâtiment, les offres ont été étudiées par les élus du Conseil Municipal. Une offre a été retenue, à hauteur de **5 000 000 €**, permettant à la Commune de réaliser une plus-value de l'ordre de 3 935 000 €, ce qui démontre, à l'évidence, l'efficacité d'une politique parfaitement inscrite dans un contexte touristique, qui donne un « plus » aux résultats du patrimoine communal, dans des proportions très importantes. Et quoi qu'il en soit, il est la marque d'une volonté citoyenne partagée, entre la population et ses élus.

Ainsi, et contrairement à ce qu'avance la CRC, les besoins n'ont jamais changé.

- C'est plutôt la nécessité pour les élus de s'accorder qui a freiné le projet, jusqu'à l'ouverture d'esprit manifestée par la gouvernance communale. Celle-ci a permis le déblocage d'un projet porté par tous les élus, ce qui revient à une « démocratie participative active », formant ainsi une majorité de projets que le Maire promeut à la satisfaction générale.

En définitive, le « PSATE » dont parle le rapport de la CRC appartient à l'histoire, et n'existe plus. Il convient de se tenir aux modalités de réorganisation rappelées ci-après :

- Ancienne Gendarmerie vendue (CM 23 mai 2023, offre acceptée de 5 000 000 €) ;
- Office de Tourisme dans l'Espace Prarial (191 700 € TTC, travaux automne 2023), dont les travaux d'intérieur (bureaux) seront complétés par une optimisation énergétique du bâtiment ;
- Mairie à l'emplacement de l'OT actuel (2 878 000 € TDC -toutes dépenses confondues-) ;
- Services Techniques déportés.

[4.2.2, 4.2.3, 4.2.4 et 4.2.5]

4.3 - L'accueil provisoire des services municipaux au « Forum »

Depuis la vente de l'ancienne Mairie, les Services de la Commune occupent une Mairie transitoire, dans une ancienne salle polyvalente dans un bâtiment de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques, situé au « Forum ». Cette salle a été réaménagée en bureaux, qui reviendront à la RARM.

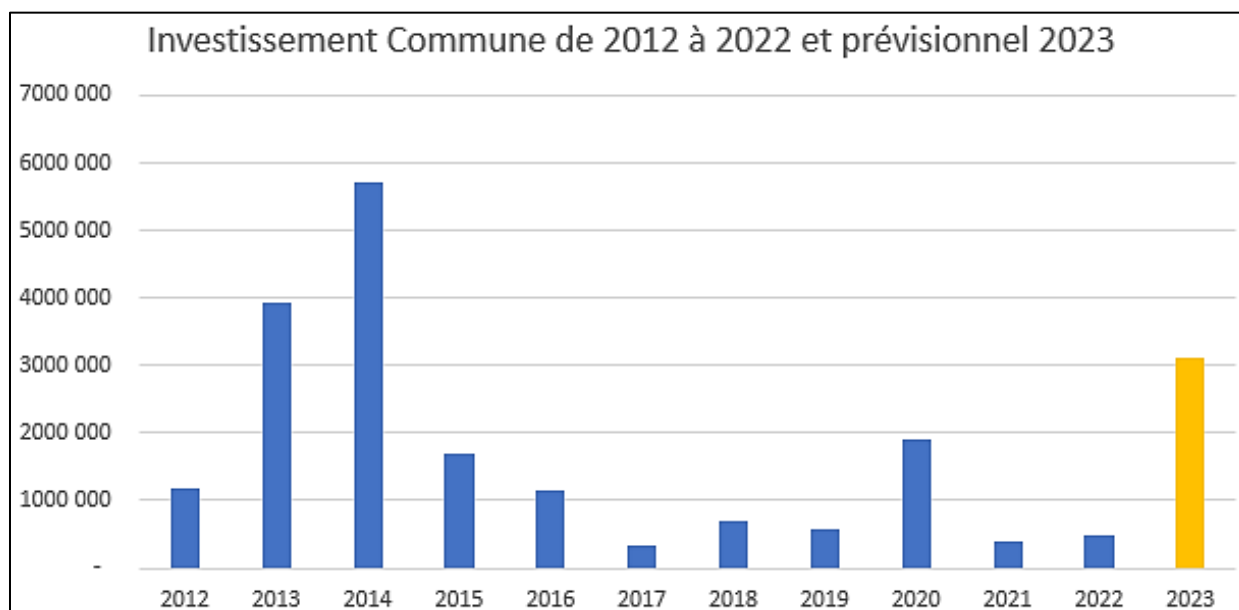
Contrairement à ce qu'avance la CRC, il n'y a aucune « insuffisance de la Commune, y compris pour évaluer correctement des travaux courants et de moindre importance ».

En effet, le premier chiffre indiqué dans le rapport (26 215 € HT) correspond à une estimation des travaux, à réaliser en régie par les Services Techniques (coût du matériel uniquement).

Le second chiffre (97 365 € HT) correspond aux travaux facturés par une entreprise spécialisée, puisque l'aménagement s'est finalement fait après une procédure de marché public, couvrant la Commune en termes d'assurance, de subventions et afin de répondre au plus vite au besoin de déménager les bureaux.

Les travaux ont, en plus, pu être réalisés par l'entreprise privée durant le premier confinement « Covid-19 », ce qui démontre nos difficultés majeures durant la période de la pandémie, qui marquera à jamais notre histoire communale, tout en ayant permis de progresser encore. [4.3]

Pour preuve, il suffit d'étudier attentivement les investissements prévus au budget cette année, que rapporte la « maquette budgétaire 2023 » diffusée à toute la population et à la presse...



Conclusion

Nous voilà parvenus aux termes d'une instruction de la CRC qui s'est étalée durant trois années très difficiles (du 6 mars 2020 au 13 juin 2023). Les structures administratives de la Commune n'étaient évidemment pas dimensionnées pour une telle procédure, compte-tenu de la strate de moins de 500 habitants à laquelle elle appartient. De plus, Montgenèvre est un cas très particulier car ses habitants y vivent toute l'année entre deux pics économiques qu'implique une saisonnalité marquée.

De surcroît, elle est aussi un potentiel touristique d'importance internationale situé sur une route transfrontalière reliant le Piémont italien à la Région Sud avec des conséquences majeures de tous ordres, aux dépens de notre petit village (migration transfrontalière, transit local et international de véhicules, passage de camions récurrents, pollution, nuisances sonores, sécurité...).

En même temps, le contrôle est intervenu juste au moment des élections municipales de 2020 (1^{er} tour : 15 mars) correspondant notamment comme il est de règle, au bilan d'une mandature et à l'exposé du projet concernant le cadre de vie à venir de nos concitoyens. En sachant que cette échéance institutionnelle était combinée avec la déstructuration de l'action publique résultant de la Covid-19, on mesure aisément les conséquences délicates de cet état de fait sur l'état d'esprit local ambiant.

En rappelant ces échéances, on voit aisément combien le cadre de notre action publique, ainsi que son contexte, ont bien changé depuis.

C'est bien sur ce fondement que notre évocation conclusive a été orientée plutôt vers demain, retenant du passé les conséquences positives de nos rapports avec les magistrats de la CRC auprès desquels nous avons énormément appris.

Au-delà, nous avons mis en œuvre sur le champ : la définition d'un poste de contrôleur de gestion, le recrutement d'un personnel supplémentaire afin de gérer plus parfaitement les différentes régies, la formation accrue des agents concernés, l'installation d'un logiciel de « gestion comptable » afin de réaliser un réseau de collecte et d'analyse de l'information financière et budgétaire complémentaire avec les différents logiciels « métier » utilisés par les régisseurs.

Et, comme nous le faisons depuis des années, nous avons sollicité les avis préalables des Services de la DDFIP que nous voulons remercier de leur dévouement, de leur expertise et de leur disponibilité.

En même temps, nous avons aujourd'hui la volonté et la détermination de mener un énorme chantier, de surcroît prioritaire, sur plusieurs mandats : celui de la transition écologique et énergétique (programme « PERCE »). Ce dernier sera indissociable de la mise en œuvre d'une politique d'investissements probante par rapport à la concurrence, et encore plus chez nous qui sommes à la frontière avec l'Italie, la Suisse toute proche, recelant des domaines skiables de renommée mondiale.

A noter, le désenclavement évident de Montgenèvre qui est à souligner, desservie par une route internationale à destination d'agglomérations importantes comme Marseille, Lyon, Turin, Milan et Gène (tunnels routiers du Fréjus et du Mont Blanc), mais aussi par le TGV (5 heures de Paris en transport combiné, qui a permis de qualifier Montgenèvre comme « gare TGV virtuelle »), la gare ferroviaire de Briançon tout à côté (train de nuit...), ou encore l'aéroport de Turin à environ 1 heure.

Nous devons aussi investir dans le développement des énergies renouvelables : production d'énergie décarbonée, rénovation de nos parcs d'éclairage et de nos installations de chauffage (Camping des Alberts...), requalification des friches (station d'épuration...), rénovation de nos patrimoines (écoles, appartements...).

Parallèlement, la modernisation numérique est essentielle à ce rendez-vous avec l'avenir. Elle est en cours chez nous, en associant notamment la domotique concernant les bâtiments, et les moyens numériques, grâce à l'accompagnement de Territoire d'Energie des Hautes-Alpes (SyME 05).

Au plan économique et touristique, un tel développement s'impose, car nombre de clients s'intéressent et espèrent la mise en œuvre rapide de telles mesures, qui visent à préserver le cadre de notre montagne et sa nature. Tout cela est déterminant dans le choix de notre destination par la clientèle.

Une autre de nos préoccupations essentielles, est le logement social qui, pour beaucoup de travailleurs en Station est indispensable à leur vie dans la Commune.

Le projet d'aménagement du Clôt-Enjaime, dont nous espérons un démarrage des travaux cette année, répond à cet objectif, tout comme la vente de l'ancienne Gendarmerie à un opérateur privé, dont l'appel à projets a imposé une vingtaine de logements sociaux, à destination des saisonniers et des permanents.

Aujourd'hui, nous sommes toujours les chevilles ouvrières de ces projets, de leur mise en œuvre et de la poursuite de ces développements, sans lesquelles ces objectifs ne pourront pas être menés à bien.

Aussi, nous avons besoin d'être accompagnés par les services de l'Etat dans la définition et le financement adapté de nos projets.

A ce stade, nous réitérons notre reconnaissance aux magistrats de la CRC pour leur appréciation, en les assurant que notre volonté n'est susceptible d'aucune inférence, pour permettre de garantir nos engagements et maîtriser nos performances budgétaires en respectant le cadre légal de nos institutions.

« *Le passé répond de l'avenir* », tel que l'affiche le fronton de l'accès à la vieille ville de Briançon, en sachant que les atouts patrimoniaux de notre cité constituent les rouages essentiels de son dynamisme économique, de son identité culturelle ainsi que de sa politique sociale.

C'est ainsi qu'avec la ville-centre, notre territoire s'épanouit au cœur d'une Europe dont Montgenèvre est le symbole, tandis que les critères d'évolution figurent en priorité parmi les réflexions de la CHAV (Conférence des Hautes-Vallées), qui associe le Syndicat du Pays de Maurienne avec les Communautés de Communes du Briançonnais, du Pays des Ecrins et du Guillestrois-Queyras côté français, et les Unions de Montagne de la frontière jusqu'à l'agglomération de Turin (Communes Olympiques de la Via Lattea, Vallée de Suse, Vallée de Pinerolo, Val Sangone...) côté italien.

Dans tous les cas, nous voulons regarder demain avec courage, espoir et ce sentiment de solidarité qui valorise l'humanité dont nous avons tous besoin...

Le Maire de Montgenèvre,
Guy HERMITTE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by 'uy' and a horizontal line extending to the right.